INSPECTEURS DES IMPÔTS SANS FRONTIÈRES

Fiscalité et environnement

Les programmes sur la fiscalité et l'environnement sont l'une des modalités de l'assistance dispensée au titre de l'initiative Inspecteurs des impôts sans frontières (IISF). Lancée en 2015, l'initiative IISF est un projet conjoint de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) conçu pour accompagner les pays en développement dans leurs efforts de renforcement des capacités à l'appui de l'accroissement des ressources intérieures et de la mise en place d'un système fiscal plus juste. Elle concrétise une approche sans équivalent consistant à diligenter des experts de divers pays auprès d'administrations d'accueil de pays en développement pour leur dispenser une assistance concrète sur des dossiers de vérification réels.

Cette initiative s'inscrit à l'appui du Projet OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS), dans le cadre d'un vaste effort engagé au niveau international pour renforcer la capacité des pays en développement d'imposer efficacement les entreprises multinationales (EMN). Elle contribue à la mise en œuvre de l'agenda sur le Financement du développement des Nations Unies et favorise la réalisation des Objectifs de développement durable visant à renforcer la mobilisation des ressources intérieures.

Les administrations d'accueil intéressées peuvent déposer une demande d'assistance en remplissant un formulaire en ligne accessible via le Portail IISF.

Programmes pilotes IISF sur la fiscalité et l'environnement

Un programme pilote IISF sur la fiscalité et l'environnement (IISF-ENV) peut aider les administrations fiscales des pays en développement dans les domaines suivants :

Vérifications fiscales d'entreprises multinationales et d'entités opérant dans des secteurs liés à l'environnement

En raison du manque de transparence financière, les EMN ont tendance à utiliser leurs filiales et établissements stables situés dans des juridictions à faible fiscalité et dans des États de complaisance pour organiser leurs activités de façon opaque. En plus des effets d'érosion de la base d'imposition et de transfert de bénéfices qui entraînent un manque à gagner pour l'État, ces pratiques favorisent une surexploitation des ressources dans les secteurs de la pêche et de la sylviculture et contribuent aux pertes de biodiversité. L'aide fournie en vertu de l'initiative IISF peut renforcer l'application de la législation fiscale dans les secteurs de la pêche, de la sylviculture, des industries minières et extractives, permettant aux pays en développement de détecter et de prévenir la surexploitation des forêts, des stocks de poissons et de la biodiversité.

Enquêtes en matière de délinquance fiscale dans des secteurs liés à l'environnement

- ➤ Il est nécessaire de se concentrer davantage sur les flux financiers illicites dans la mesure où ils sont liés aux secteurs liés à l'environnement. L'initiative IISF aidera les administrations fiscales à mener des vérifications et des enquêtes efficaces sur des dossiers de fraude fiscale impliquant des entités qui opèrent dans les secteurs présentant des risques de dommages environnementaux, tels que la sylviculture et la pêche. Les enquêtes pénales sur les délits fiscaux appuieront également les efforts déployés par les pouvoirs publics pour combattre le trafic illégal d'espèces menacées d'extinction.
- Les crimes liés à la pêche et à la foresterie sont souvent répandus dans les pays en développement et organisés par nature. Les criminels qui se livrent à ces crimes peuvent être impliqués dans une série d'activités frauduleuses, notamment la surpêche et l'exploitation forestière illégales, la corruption, le blanchiment d'argent et la fraude fiscale et douanière, entre autres.
- ➤ Pour réussir, l'élargissement de l'initiative IISF au domaine de la fiscalité et de l'environnement devra s'appuyer sur l'implication et l'adhésion des autorités douanières des différents pays. Les autorités douanières devront participer activement, compte tenu du rôle des contrôles aux frontières pour appliquer les conventions et réglementations internationales visant à combattre la surexploitation des ressources naturelles et le commerce illégal.



Fonctionnement

Les administrations d'accueil formulent une demande d'assistance au titre du programme pilote IISF-ENV en remplissant un formulaire en ligne qui est transmis au Secrétariat IISF. Le Secrétariat recherche ensuite l'expert approprié dans son réseau d'administrations partenaires ou dans son Vivier d'experts IISF.

Les experts IISF n'ont pas vocation à se substituer aux agents locaux ni à effectuer des vérifications auxquelles les vérificateurs de l'administration d'accueil ne seraient pas associés. Le soutien procuré par les experts IISF consiste uniquement à encadrer et/ou conseiller les agents locaux. Grâce au mécanisme sans équivalent de détachement d'experts pour travailler auprès des agents locaux sur des dossiers réels, l'IISF aidera les États à mieux gérer la législation fiscale/douanière la plus pertinente dans le domaine de l'environnement.

Un programme IISF-ENV suppose généralement une assistance sur place à intervalles réguliers, s'articulant autour de plusieurs missions d'une durée de 18 à 24 mois, complétées, le cas échéant, par une assistance à distance.

Les experts du Vivier IISF qui assument des missions en lien avec un programme IISF-ENV doivent posséder:

- $\sqrt{}$ une formation en fiscalité, finances publiques, droit ou tout autre domaine pertinent
- √ une expérience solide et avérée, d'au moins sept ans, des questions de fiscalité et d'environnement, y compris dans les secteurs de la pêche, des industries extractives et minières, de la sylviculture et des taxes carbone
- √ une expérience de la réalisation de travaux portant sur la conception de législations et/ou de politiques liées à la fiscalité et à l'environnement
- √ une expérience de la rédaction de notes administratives et/ou de documents de recherche en lien avec la fiscalité et l'environnement
- $\sqrt{}$ une expérience avérée de la formation de participants
- √ une expérience professionnelle dans une ou plusieurs des régions suivantes : Afrique ; États arabes ; Asie-Pacifique ; Europe de l'Est et Communauté des États indépendants ; Amérique latine et Caraïbes

Confidentialité

Les experts IISF sont directement associés aux activités de l'administration d'accueil, ce qui impose dans la plupart des cas qu'ils aient accès à des renseignements fiscaux confidentiels sur des contribuables. Cette situation est source de risques en matière de confidentialité et de conflits d'intérêts, risques auxquels il faut parer dans le cahier des charges du programme IISF, et qui seront traités, dans la mesure du possible, en amont, pendant et à l'issue de chaque programme.

Plusieurs solutions sont envisageables pour régler les problèmes de confidentialité comme, par exemple, la suppression des informations qui permettent d'identifier le contribuable faisant l'objet du contrôle ou la conclusion d'accords de confidentialité entre l'administration fiscale d'accueil et l'expert IISF.

Financement

Le Secrétariat de l'initiative IISF assure le financement pour tout ou partie des programmes IISF, avec le soutien de son réseau d'administrations partenaires et/ou des donneurs. Ces financements peuvent être complétés par l'OCDE et le PNUD.

En fonction de l'impact qu'aura un premier programme, un partage ultérieur des coûts pourra être envisagé.